

1877-1878. 1^{re} partie. St-Pétersbourg, 1880, in-8°, 1254 p. avec tableaux et planches. (*En russe*).

Rapport de la Section de comptabilité de la Direction centrale de la Société russe de la Croix rouge, sur les virements de fonds pendant la guerre de 1877-1878. St-Pétersbourg, 1880, in 4°, 90 p. (*En russe*).

AFRIQUE

LES INSURRECTIONS DANS L'AFRIQUE AUSTRALE

Pour faire suite aux informations que nous avons publiées dans notre précédent *Bulletin*, sur les faits relatifs à la Croix rouge chez les Bassoutos et au Transvaal, nous donnons aujourd'hui celles, fort incomplètes malheureusement, que nous avons pu recueillir dans les journaux qui ont passé sous nos yeux.

Nous savons que des secours ont été expédiés de Paris au Lessouto, à la suite de l'appel de la *Société des Missions évangéliques*. « Il serait trop long », lit-on dans son *Journal*, « d'énumérer ici les différents objets qui ont été envoyés au Lessouto. Disons seulement qu'ils se rangent en deux classes bien distinctes : les médicaments et le matériel d'ambulance proprement dit. Ce dernier comprend quatre séries d'objets : les appareils de transport, ceux de chirurgie, ceux de pansement et le linge. Le choix de ces objets, de nature si diverse, n'était pas sans présenter d'assez graves difficultés, notamment en raison de l'urgence des décisions à prendre. Mais ces difficultés ont été levées, grâce au concours de plusieurs des membres de la Société française de la Croix rouge, qui ont secondé les délégués du Comité avec un dévouement charitable et une infatigable obligeance, dont nous ne saurions assez leur témoigner notre reconnaissance. Disons aussi que nous avons rencontré partout, pour le transport des caisses renfermant le matériel, les facilités les plus inespérées. La Compagnie de l'Ouest nous a accordé l'expédition à grande vitesse avec tarif de petite vitesse, et la Com-

pagnie des Paquebots de l'Union s'est chargée de transporter gratuitement nos colis de Southampton au port de débarquement. »

On a pu se croire un moment à la veille de la conclusion de la paix entre les Bassoutos et la Colonie du Cap, mais l'ultimatum de celle-ci n'ayant pas été accepté, les hostilités ont recommencé. « Je voudrais, » écrit M^{me} Casalis, femme du missionnaire dont nous avons déjà cité l'ambulance de Moriija, « décrire la journée du vendredi 14 janvier, la plus néfaste dont je me souviens depuis le commencement des hostilités. Le matin, par une pluie fine, les Coloniaux sortirent de leur camp et attaquèrent les Bassoutos ; on se battit avec acharnement pendant quelques heures ; ce fut un véritable carnage, et il y eut beaucoup de morts et de blessés de part et d'autre. L'après-midi voici apparaître une longue file de blessés. Les infortunés nous arrivaient au milieu d'une pluie battante, grelottants, à moitié morts de faim, de froid, de souffrance. Quel spectacle ! C'était navrant. Les élèves de Valdézia et du Zambèze, qui nous sont restés, leur cédèrent le grand dortoir.

« Henry Dyke et mon mari passèrent plusieurs heures à extraire des balles, à panser des blessures, à faire avec leurs aides toutes sortes d'arrangements, pour établir leurs patients tant soit peu confortablement, tandis que M^{me} Dyke leur donnait du thé chaud et du biscuit, et que je distribuais de la farine, du sel, du combustible, aux parents et amis de ceux qui étaient trop faibles pour qu'on pût les transporter plus loin. Mon mari eut à faire des pansements et à donner des médicaments à plus de vingt nouveaux blessés. Il y aurait eu deux amputations à faire, mais les Bassoutos ont une répugnance invincible pour ces opérations, et l'on perd son temps à argumenter avec eux. Nous avons un pauvre jeune homme qui avait le bras en marmelade ; mon mari lui a tout de suite parlé d'enlever le membre brisé ; il avait consenti ainsi que son frère aîné, mais le père et la mère étant arrivés ont prononcé un *veto* formel ; pourquoi ? « Chè pèlo lia tsaba ! » (Non, nos cœurs ont trop peur !) et il n'y eut pas moyen d'obtenir rien de plus. Et les voilà qui hissent ce pauvre garçon sur son cheval, malgré son bras qui pend et ses horribles souffrances. Oh ! la guerre, la guerre ! que c'est une terrible chose et quelles conséquences elle entraîne ! »

Pour le Transvaal, on trouvera plus loin, sous la rubrique « Pays-

Bas », des détails intéressants sur l'activité des Hollandais, mais nous ne savons rien encore de ce qu'a pu faire la Société anglaise de la Croix rouge. Le mouvement qui s'est produit dans les colonies du Sud de l'Afrique ne semble pas avoir été provoqué par une impulsion de la mère patrie.

Le *Naval Mercury* raconte que, le 12 février, c'est-à-dire à la suite de la bataille d'Ingogo, « il y a eu à Durban un meeting de messieurs, ayant à cœur de prendre des mesures pour venir en aide aux malades et aux blessés des deux armées. On a résolu de former une association sous le titre de « Société de Secours pour les malades et les blessés pendant la durée des hostilités dans le Transvaal. » Un Comité a été nommé pour mettre à exécution les vœux de la Société. Il a été composé de: MM. John Robinson, M. L. C., Geo. Coodricke, J.-J. Grice, H. Adler, H. Struben, major Granville, Richard Vansen, C. Oxford, R. Evans, George Blaine, J.-G. Gordon, A.-A. Wood, vice-consul hollandais, Wm. Shepstone, B.-H. de Waal, et A.-P. Field.

M. John Robinson, M. L. C. a été élu président, M. B.-H. de Waal, vice-président, M. A.-A. Wood, secrétaire, M. A.-P. Field, trésorier.

« Il a été décidé qu'avant de prendre aucune mesure, on consulterait le secrétaire colonial sur les meilleurs moyens d'atteindre le but que se propose la Société, et que le major Granville et M. de Waal seraient priés de se rendre auprès de lui à cet effet. M. de Waal a communiqué que le Comité de la Croix rouge de La Haye était disposé à coopérer à tout ce qui se ferait à Durban en vue de répondre au but de la réunion. Il a été lu le télégramme suivant :

« Comité Croix rouge coopérera. Vous pouvez tirer sur moi pour « 100 liv. str. Envoyez des médicaments et des secours médicaux « à l'armée, et aussi des hommes compétents, si vous pouvez vous « en procurer. »

« M. de Waal a dit encore qu'une autre somme de 100 liv. str. a été souscrite, et la séance a été levée. »

Le même journal a publié simultanément la communication suivante, du médecin-général Golloway, C.B., P.M.O., délégué au sud de l'Afrique :

« Lady Pomeroy Colley me demande de faire savoir à tous ceux qui désirent contribuer au secours des malades et des blessés dans

les hôpitaux militaires, qu'elle aimerait à recevoir à la Maison du gouvernement les objets suivants : vieux linge, charpie (l'espèce fournie par les pharmacies), bandages de bonne toile, larges de 2 ½ à 3 pouces et longues de 5 à 8 mètres, coussins de crin de 8, 12 et 16 pouces de large sur 8 de hauteur et couverts d'étoffe imperméable, coussins à air, livres, journaux, oranges, gelées, conserves et poudres effervescentes. »

Au point de vue des lois de la guerre, la campagne du Transvaal paraît avoir été conduite de part et d'autre avec la plus grande humanité possible. Les Boers en particulier, que l'on considérait généralement comme à demi barbares, ont donné un démenti éclatant à cette opinion. Lors des premiers engagements, on leur avait attribué des actes répréhensibles, tels que d'avoir tiré sur les Anglais après avoir hissé un pavillon blanc et d'avoir massacré les blessés ennemis, mais le correspondant du *Standard* a déclaré plus tard que c'étaient là de pures calomnies « qu'aucune armée du monde n'aurait pu se mieux conduire après la victoire. » Le général Colley lui-même a télégraphié que les Boers traitaient les blessés avec politesse et humanité ; aussi le gouvernement anglais a-t-il déclaré de son côté, que, bien qu'il ne reconnût pas aux Boers le caractère de belligérants, il leur appliquerait les lois de la guerre usitées entre nations belligérantes. Indépendamment de leur conduite à l'égard des blessés on a relevé, à l'honneur des Boers, le fait qu'ils ont relâché, sur leur simple déclaration, des correspondants de journaux, et qu'après la mort du général Colley ils ont adressé à sa veuve une lettre de condoléance. Aussi croyons-nous que c'est en grande partie à leur conduite et à l'idée avantageuse qu'elle a donnée de leur état social, indépendamment du point de vue politique, qu'il faut attribuer la sympathie dont ils ont été l'objet en Europe, même chez une partie de la nation anglaise. Mais alors comment expliquer la clause singulière du traité de paix, en vertu de laquelle « les chefs Boers s'engagent à aider le gouvernement anglais dans la poursuite de ceux qui ont failli aux lois de la guerre? »
